

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en visioconférence, le **mercredi 24 mars 2021** à compter de **8 h 15**, procédant suivant convocation du maire, monsieur Donat Serres.

À laquelle sont présents par visioconférence :

Monsieur Donat Serres, maire
Monsieur Allen Scott, conseiller
Monsieur Ian Rajotte, conseiller
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Julie Gauthier, conseillère
Monsieur Pierre Vocino, conseiller
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Sont également présentes par visioconférence :

Madame Nathalie Leclaire, directrice générale par intérim
Maître Magali Lechasseur, greffière adjointe

Sont absents :

Monsieur Christian Caron, conseiller
Madame Paule Fontaine, conseillère

Considérant l'actuelle pandémie causée par le coronavirus COVID-19 et l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020, tel que modifié par l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 ainsi que les arrêtés ministériels 2020-074 en date du 2 octobre 2020 et 2020-079 en date du 15 octobre 2020, la présente séance se tient à huis clos.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Programme d'aide à la voirie locale.
3. Embauche d'un régisseur logistique et événements au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.
4. Varia.
5. Période d'intervention des membres du conseil.
6. Période de questions.
7. Levée de la séance.

2021-03-089

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-03-090

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

ATTENDU que la Ville de La Prairie a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvé, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier

APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte

et résolu unanimement :

QUE le conseil de la Ville de La Prairie approuve les dépenses d'un montant de 5 948 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

2021-03-091

EMBAUCHE D'UN RÉGISSEUR LOGISTIQUE ET ÉVÉNEMENTS AU SERVICES DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte

APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER madame Valérie Gamelin à titre de régisseur logistique et événements au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: Directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Date prévue d'entrée en fonction: le 12 avril et elle sera soumise à une période d'essai de 6 mois à compter de cette date.

Conditions de travail: Selon l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres.

Cette embauche est conditionnelle au résultat de la vérification des antécédents judiciaires.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette séance est tenue sans la présence du public afin d'éviter le déplacement ou le rassemblement de personnes dans le contexte de la pandémie du coronavirus. Toutefois, les citoyens ont été invités à adresser au conseil leurs questions par écrit.

Aucune question n'a été reçue.

2021-03-092

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 8 h 20

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Donat Serres, maire

Me Magali Lechasseur, greffière adjointe